



FICHE DE DONNEES DE SECURITE *SALVIA SCLAREA*

1. Identification de la substance et de la société :

1.1 Identificateur de produit :

- Nom du produit : Sauge sclarée bio, huile essentielle
- Nom botanique : Salvia Sclarea
- N° CAS EINECS : 84775-83-7
- N° EINECS : 283-911-8
- N° CoE : 415n
- N° FEMA : 2321
- REACH : Exempt

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

- Substance 100% pure et naturelle
- Utilisation de la substance : Substance parfumante et ou aromatisante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

- Société : Domaine des Arômes Français
- Adresse : 1085 route de saint sauveur
26110 Sainte Jalle
- Mail : contact@domainedesaromesfrancais.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre antipoison France (PARIS) : +33(0)1 45 42 59 59 <http://www.centres-antipoison.net>

2. Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 :

Classe et catégorie de danger	Mention de danger	
Skin Irrit.2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Skin sens. 1	H 317	Peut provoquer une allergie cutanée
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2 Eléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 et ses adaptations :

- *Pictogramme de danger :*



SGH07

- *Mention d'avertissement :* Danger
- *Mention de danger :*
 - H315 Provoque une irritation cutanée
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- *Conseil de prudence :*
 - *Prévention :*
 - P273 Eviter le rejet dans l'environnement
 - P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs
 - P280 Porter des gants des vêtements et des lunettes de protection
 - *Intervention :*
 - P302/352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.
 - P333/313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
 - P337/313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 - P362/364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 - *Elimination :*
 - P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur.
- *Autres dangers :*
 - Substances allergènes selon la directive N°2003/15/CE
 - Linalol 6.50 à 50.00%
 - D-Limonene ≤ 3.0%

Geraniol $\leq 2.0\%$

L'origine naturelle des produits ne permet pas d'obtenir une composition identique pour chaque production. Ces valeurs sont indicatives et n'excluent pas la possibilité de légères variations.

3. Composition/Informations sur les composants :

3.1 Substances :

Substance naturelle complexe (SNC) 100% pure et naturelle, huile essentielle issu de l'agriculture Biologique certifiée par FR-BIO-01.

3.2 Mélange :

Classification selon la directive 1272/2008 :

Nom	N°Einecs EC	CAS	Mention et classe de danger	Limite
Linalyl acétate	204-116-4	115-95-7	Aquatic Chronic 2, H411	$\leq 78.00\%$
Linalol	201-134-4	78-70-6	Skin Irrit. 2, H315	$\leq 35.00\%$
Beta-Caryophyllène	201-746-1	87-44-5	Asp. Tox. 1, H304	$\leq 6.00\%$
Alpha Terpinéol	202-680-6	98-55-5	Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319	$\leq 8.00\%$
Géranyl acétate	203-341-5	105-87-3	Aquatic chronic 2, H411	$\leq 8.00\%$
D-Limonène	227-813-5	5989-27-5	Flam. Liq. 3, H226 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1, H317 ; Aquatic acute 1, aquatic chronic 1, H410	$\leq 3.00\%$
Myrcène	204-622-5	123-35-3	Flam. Liq. 3, H226 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Aquatic chronic 3, H412	$\leq 5.00\%$
Géraniol	203-377-1	106-24-1	Skin Irrit. 2, H315 ; eye Dam. 1, H318 ; Skin sens. 1, H317	$\leq 2.00\%$
Nérol	203-378-7	106-25-2	Skin irrit. 2, H315 ; Eye irrit. 2, H319	$\leq 2.00\%$

4. Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste contacter un médecin
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau en écartant les paupières. En cas de malaise ou de doute consulter un médecin. Si la victime porte des lentilles, rincer immédiatement les yeux, enlever les lentilles après rinçage
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir sauf indication contraire, consulter un médecin
Inhalation	Fournir de l'air frais, si des symptômes apparaissent, consulter un

excessive	médecin.
-----------	----------

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent consulter un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Contact avec les yeux : Rougeur de la congonctive
- Contact avec la peau : Rougeur locale, un œdème, irritation, réactions allergiques
- Ingestion : Danger par aspiration
- Inhalation : Toux, difficultés respiratoires

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin.

5. Mesure de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

- Moyens d'extinction appropriés : Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre, extincteurs à mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Production possible de fumées toxiques en cas de feu

5.3 Conseils aux pompiers :

- Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées
- Utiliser un masque
- Si le feu n'est pas important recouvrir à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner toutes sources d'inflammation.

Aérer les locaux

Ne pas fumer

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

En cas de pollution environnementale, informer les autorités compétentes

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants. Les matières absorbantes devront être détruites selon la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées
- Equipment et procédures recommandés : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail
- Equipment et procédures interdits : Fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Il est recommandé de stocker dans des emballages d'origine fermés, à l'abri des sources de chaleur et en évitant les différences de températures trop grandes.

Aérer les locaux, éviter les contenants en PVC.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se conformer à la réglementation, pas de recommandation particulière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle

Se référer aux réglementations en vigueur

8.2 Contrôles de l'exposition

Pictogramme d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les EPI dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection du corps : Eviter le contact avec la peau, porter des vêtements de protection appropriés. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
- Protection des mains : Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. Type de gants conseillées : Caoutchouc Nitrile, PVA (Alcool polyvinyle), les gants doivent être imperméable conformes à la norme NF EN374.
- Protection respiratoire : Un masque est recommandé dans des locaux mal aéré
- Protection des yeux : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Eviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité conformes à la norme

NF EN166. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux ou ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

9. Propriétés physique et chimiques :

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat Physique :	Liquide
Qualité :	Huile essentielle biologique, 100% pure et naturelle
Couleur :	Incolore à Jaune brun
Odeur:	Herbacée, tabacée, note de foin
PH :	Non applicable
Point de fusion :	non déterminé
Point initial d'ébullition :	Information non disponible
Point d'éclair :	+85°C
Pression de vapeur (25°C) :	Information non disponible
Taux d'évaporation :	Information non disponible
Inflammabilité :	Information non disponible
Densité de vapeur à 25°C :	Information non disponible
Densité relative à 20°C	0.890 à 0.908
Solubilité dans l'eau :	Insoluble dans l'eau mais soluble dans l'éthanol.
Viscosité :	Information non disponible
Température décomposition :	Informations non disponibles.
Température d'auto-inflammabilité :	Information non disponible
Propriété explosives :	Pas de risques d'explosion à température ambiante, se conformer aux prescriptions ATEX
Propriétés comburantes :	Ne contient aucune substance capable de s'enflammer

Autres données :

Indice de réfraction à 20°C :	Min : 1.455 Max : 1.470
Pouvoir rotatoire à 20°C :	Min : -30° Max : -10°
Principaux composants :	Linalyl acétate (40.00 à 78.00%) Linalol (6.50 à 50.00%) Germacrène D (\leq 14.00%)

Allergènes présents :	Linalyl acetate (\leq 67,00%) Linalol (\leq 26,00%) Terpineol (\leq 4,00%) D-Limonène (\leq 3,00%) Beta-caryophyllene (\leq 2,50%) Géraniol (\leq 2,00%) Geranyl acetate (\leq 2,00%) Sclareol (\leq 0,80%) Pinene (\leq 0,30%) Terpinolene (\leq 0,20%) Alpha-terpinene (\leq 0,10%)
-----------------------	--

L'origine naturelle des produits ne permet pas d'obtenir une composition identique pour chaque production. Ces valeurs sont indicatives et n'excluent pas la possibilité de légères variations.

Conditions de conservation :	Conserver à l'abri de l'air, de la lumière, et à température modérée et stable. Produit stable dans les bonnes conditions de stockage et d'utilisation.
------------------------------	---

Durée de vie : Date limite d'utilisation optimale (DLUO) 3 ans à compter de la date d'expédition ; au-delà le produit peut être utilisé sous réserve d'un contrôle physique, organoleptique et analytique effectués par le client.

10. Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité :

Ce produit est stable aux chocs, vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations. En présence de lumière et à la chaleur il peut se créer une oxydation.

10.2 Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation, de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter :

Une exposition prolongée à la chaleur et où l'air peut entraîner une décomposition non dangereuse de la substance. Il faut éviter : l'accumulation de charges électrostatiques, l'échauffement, la chaleur, des surfaces chaudes.

10.5 Matières incompatibles :

P.V.C

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

L'exposition aux vapeurs de ce solvant au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des irritations cutanées, des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Toutefois, aucun effet important ou danger critique ne sont connu pour : des mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité et toxicité pour la reproduction.

	Dose	Valeur	Méthodes
Effet néfaste par ingestion	DL org. 50	5600 mg/kg	Ingestion orale chez le rat
Effet néfaste par contact cutané	DL derm. 50	≥ 2000 mg/kg	Application dermale chez le lapin
Effet néfaste par inhalation	CL 50	Non disponible	/

11.2 Mélange :

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le produit.

12. Informations écologiques :

12.1 Toxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Eviter les rejets dans les eaux de surface, stations d'épuration, égouts, ou eaux souterraines.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les données ne sont pas disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Les données ne sont pas disponibles

12.4 Mobilité dans le sol :

Les données ne sont pas disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Jusqu'à ce jour et d'après nos connaissances, aucune évaluation n'a été effectuée sur le produit.

12.6 Autres effets nocifs :

Catégorie de pollution des eaux (WGK) selon l'annexe 2 de la directive allemande sur les matières dangereuses.

13. Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthode de traitement des déchets :

Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Conserver l'étiquette du récipient. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur, selon la directive 2008/98/CE pour l'Europe.

13.2 Nettoyage :

Le nettoyage se fait à la vapeur d'eau avec aération du local.

14. Informations relatives au transport :

14.1 Numéro ONU :

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies :

Non réglementé

14.3 Classes de danger pour le transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage :

Non réglementé

14.5 Code de tunnel :

A, B, C, D

14.6 Dangers pour l'environnement :



14.7 Règlements de transport

Terrestre : RID-ADR

Maritime : IMDG

Aérien : ICAO-TI & IATA-DGR

14.8 Code tarif douanier :

3301 29 41 00

14.9 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Règles à respecter pour le chargement et déchargement des colis pour le transport routier :

- Précautions à prendre relatives aux denrées alimentaires, autres objet de consommation et aliments pour animaux.
- Lors du chargement des colis, il est interdit de fumer au voisinage des véhicules
- Vérifier que les colis soient correctement calés dans le véhicule
- Vérifier que le conducteur possède les consignes de sécurité et les équipements obligatoires si les seuils établis par l'ADR sont dépassés.

15.Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

a) Dispositions particulières :

Législations des installations classées pour la protection de l'environnement 5ICPE) en France.

Tableau de maladies professionnelles prévues à l'article R, 41-3 du code du Travail.
Les textes communautaires de base font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

Emballages munis d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir règlements N°1272/2008)

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir règlements N° 1272/2008).

b) Note :

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions applicables au produit de la FDS.

Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales, ou locales pouvant s'appliquer.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Données non disponible

16. Autres informations :

Cette fiche de sécurité complète la fiche technique du produit mais ne la remplace pas. Ces informations ont été établies au mieux de nos connaissances à la date indiquée et sont données de bonne foi.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation du produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Récapitulatif des abréviations, mention de danger et phrase de risque :

<i>Mention de danger</i>	<i>Descriptions</i>
H226	Liquides et vapeurs inflammables
H228	Matière solide inflammable
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H410	Très toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<i>Phrase de risque (directive N°67/548/CEE)</i>	
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom : Huile Essentielle de Sauge sclarée bio

Date : 31/05/2017

Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS

Version N°1

R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50	Très toxiques pour les organismes aquatiques
R51/53	Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
<i>Phrase de sécurité (directive N°67/548/CEE)</i>	
S24	Eviter le contact avec la peau
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau et consulter un spécialiste
S28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau
S36/37/38	Porter des vêtements, gants et lunettes de protection appropriés
S45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin
S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin
<i>Classement selon la directive 67/548/CEE</i>	
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif
C	Corrosif
<i>Abréviations</i>	
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route.
CAS	Chemical Abstracts service (numéro d'enregistrement auprès du chemical abstracts service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Classification labelling packaging
CMR	Cancérogène, Mutagène, toxique pour la reproduction
DSD	Directive relative aux substances dangereuses

EINECS	European inventory of existing commercial chemical substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
REACH	Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of chemicals
IMDG	International maritime dangerous goods code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA	Association internationale du transport aérien
IFRA	International Fragrance Association
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
N.S.A	Non spécifiée ailleurs
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative substance
WGK	Water Hazard class under german federal water management
<i>Liste des classes et catégorie de danger (règlement N° 1272/2008)</i>	
Acute tox 4	Toxicité aigue par voie orale, catégorie de danger 4
Aquatic acute 1	Danger pour le milieu aquatique
Aquatic chronic 2	Danger pour le milieu aquatique
Aquatic chronic 3	Danger pour le milieu aquatique
Asp.tox 1	Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Eye Dam 1	Lésions oculaire graves, catégorie de danger 1
Eye irrit 2	Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie de danger 3
Flam Sol. 2	Solide inflammable, catégorie de danger 2
Skin Irrit 2	Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Skin corr. 1C	Corrosion cutanée, catégorie de danger 1C
Skin sens 1	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Liste des conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des surfaces chaudes

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom : Huile Essentielle de Sauge sclarée bio

Date : 31/05/2017

Société : DOMAINE DES AROMES FRANCAIS

Version N°1

P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants, vêtements et lunettes de protection
P301+P310	En cas d'ingestion appeler le centre antipoison
P302+P352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment
P305+P351+P338	Enlever les lentilles de contact, continuer de rincer
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur